

Corps actifs PTS

1^{ère} étape

Le 7 juillet, le ministre de l'intérieur reçoit l'intersyndicale PTS et s'engage à soutenir le projet d'obtention d'un statut actif propre aux scientifiques, engagement qu'il confirme par écrit dans un courrier adressé aux organisations syndicales représentant les personnels PTS.

le 28 juillet, la DRCPN organise une réunion de cadrage avec l'intersyndicale PTS afin de définir les bases de ce futur statut et d'établir un calendrier de travail pour les mois à venir.

Un consensus s'établit très rapidement sur un point essentiel à savoir le maintien des gains négociés lors du précédent projet.

Outre la rédaction de nouveaux décrets constituant les futurs corps actifs PTS, de nombreuses modifications des textes existants seront également nécessaires afin de les adapter aux spécificités de la filière scientifique.

Une première version des décrets statutaires sera transmise à la Fonction Publique à la fin du mois d'octobre.

Un chantier important nous attend, les obstacles sont nombreux mais aucun n'est infranchissable.



Syndicat National Indépendant des Personnels
Administratifs Techniques et Scientifiques

